



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 12 janvier 2023 -

Délibération n°3.4.12/01/2023

relative au changement de nom du parcours « Management et design du tourisme en transitions » du master tourisme (IAE)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Adoption du changement de nom du parcours « Management et design du tourisme en transitions » du master tourisme (IAE). Le nouvel intitulé du parcours est « Management du tourisme durable ».

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 18
Membres représentés : 6
Nombre de votants : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 24

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le changement de nom du parcours « Management et design du tourisme en transitions » du master tourisme (IAE), tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 20 février 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 23 FEV. 2023

Transmise au recteur le : 23 FEV. 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.

Transformation d'un parcours de Master en FI en parcours en alternance (M2) + changement de nom

Ancien nom : management et design du tourisme en transitions, MD2T

Nouveau nom : Management du Tourisme Durable

Contexte et objectifs

Présentation du parcours

Ce parcours propose une formation approfondie en techniques de management et de gestion de structures touristiques variées menant une transition durable, stratégique et/ou

Les enseignements spécifiques du parcours sur deux ans sont essentiellement axés sur :

- l'analyse des impacts du secteur touristique et la mise au point d'outils de contrôle
- la mise en œuvre d'instruments de planification stratégique intégrée
- la connaissance du marché et la compréhension des spécificités des comportements des touristes responsables
- la stimulation d'une coopération entre les différents acteurs impliqués dans la définition d'une politique en matière de tourisme durable
- la conception, commercialisation et promotion d'une offre intégrée, innovante, diversifiée et reposant sur les principes du tourisme durable
- la préservation du patrimoine, des identités locales et des ressources
- la transition vers des mobilités touristiques durables
- le développement d'un écosystème numérique
- le design de l'expérience client en intégrant les réflexions de la transition ...

Ces enseignements spécifiques permettront aux diplômés de s'insérer rapidement au sein de structures publiques ou privées de conception, de commercialisation et de promotion d'offres touristiques innovantes et durables en France comme à l'international.

Autonomes et porteurs des projets touristiques de demain, les diplômés seront forces de proposition pour garantir la viabilité, la durabilité et l'équité de tout développement touristique répondant à la fois aux attentes économiques, à la transformation numérique et à la préservation de l'environnement et des communautés d'accueil.

L'objectif de cette formation est de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences adaptées aux mutations du secteur touristique grâce à l'accompagnement des enseignants-chercheurs et des intervenants professionnels reconnus pour leurs pratiques en matière de tourisme durable et de valorisation des patrimoines.

Plus précisément, les compétences suivantes sont visées par la formation :

- anticiper et analyser les comportements d'achat et de consommation de produits touristiques durables

- évaluer les impacts du secteur touristique à travers la mise en place d'outils de contrôle et accompagner les professionnels du tourisme dans une démarche de certification
- appliquer les principes directeurs du développement durable au secteur du voyage et du tourisme
- concevoir, commercialiser et promouvoir une offre de produits et services intégrant les principes du développement durable
- concevoir et gérer une stratégie de développement touristique et de valorisation des territoires
- accompagner les acteurs du tourisme et porteurs de projet dans leur transition écologique, numérique et/ou stratégique
- élaborer des plans d'action marketing

Contexte du changement de modalité pédagogique et du nom

Les évolutions du parcours sont liées aux engagements pris dans le cadre du projet de constitution d'un réseau des Ecoles Universitaires du Tourisme. Ces engagements visent notamment à augmenter le nombre de places disponibles dans les parcours en Tourisme, en particulier les places proposées alternance. Parallèlement, il s'agit de renforcer l'attractivité de la formation.

1/ Changement de libellé : le parcours « Management et Design du Tourisme en Transition » devient « Management du Tourisme Durable » afin :

- d'être plus explicite pour les candidats,
- de viser une cible plus large de candidats,
- d'être plus facilement identifiable, notamment sur la plateforme TMM.

2/ Passage à l'alternance : le passage à l'alternance se justifie par l'intérêt des étudiants pour cette forme d'apprentissage, également pertinente pour les entreprises du secteur. On constate par conséquent un développement de l'offre de formation en alternance dans le secteur touristique/hôtelier. Le passage d'un M2 en formation initiale à l'alternance conduira à une plus grande attractivité pour les candidats ainsi qu'à une insertion professionnelle plus efficace (facilité et rapidité). Il permet également de maintenir notre place au sein de l'offre nationale, compte tenu de l'offre de formation des autres universités proposant des parcours en Tourisme/Hôtellerie.

Modalités pédagogiques

Atouts

Avantages de l'alternance (cf. plus haut).

Programme

La maquette sera sensiblement la même que la maquette actuelle bien que le volume horaire annuel doive être augmenté de 80h (dont heures de « travail en autonomie » ne nécessitant pas d'intervention de la part d'enseignants).

Fonctionnement annualisé.

Organisation

Le rythme sera le suivant : 1 semaine en cours/3 semaines en entreprise. Cette formule permettra de ne pas restreindre le choix des étudiants aux seules entreprises locales. En effet, le secteur du tourisme et de l'hôtellerie suppose potentiellement de s'inscrire dans un cadre national voire international. Les grandes entreprises du secteur, souvent attractives pour les étudiants, sont parfois éloignées géographiquement.

Cela permettra également aux étudiants de travailler sur des territoires et des positionnements différents de ce qu'ils côtoient durant leur Master (principalement des territoires de montagne).

Cette organisation correspond également aux besoins des entreprises du secteur en termes de rythme de travail.

Exceptionnellement, pour la première année de mise en œuvre (2023/2024), nous proposerons aux étudiants actuellement en M1 de choisir entre alternance et initial (la possibilité de réaliser leur seconde année en alternance n'avait pas été évoquée lors de leur intégration, nous ne souhaitons donc pas leur imposer ce changement).

Modalités d'obtention

Identiques à la version actuelle + les étudiants doivent satisfaire aux critères liés à l'alternance : assiduité + évaluation entreprise + « œuvre d'alternance » (mémoire).

Profil des candidats et régime d'inscription

- Profils des candidats : inchangés (sauf intérêt pour professionnalisation + entreprise obligatoire)
- Nombre d'étudiants : 23

Débouchés

Idem parcours actuel

Aspects budgétaires

Coût pour l'USMB

- Au global, le budget est excédentaire pour l'USMB dans la mesure où la formation existe déjà et que l'alternance générera des recettes supérieures aux coûts induits par les changements.
- Les coûts induits par le passage à l'alternance sont de l'ordre d'une cinquantaine d'heures EQTD pour les cours à ajouter à la maquette + les heures liées au suivi des alternants et aux soutenances de fin de cursus.
- Soutien financier du Réseau des Écoles Universitaires de Tourisme

Droits d'inscription

- CVEC

Informations complémentaires

Niveau d'entrée : Master 2

Composante porteuse du parcours : IAE

Lieu des cours : JACOB-BELLECOMBETTE

Date d'ouverture en alternance du M2 : Septembre 2023

Responsable du parcours : Roxane Favier, maître de conférences en sciences de gestion,
roxane.favier@univ-smb.fr